

Michel ROMANET-PERROUX
4 rue Jacques Kablé
94130 NOGENT
Courriel : vea94@me.com
Tel : 06 71 98 00 19

Mairie de Paris
Madame Anne Hidalgo
75196 PARIS cedex 04

Le 31 Mai 2016

Madame la Maire,

Le 1^{er} juillet prochain, des restrictions de circulation vont entrer en vigueur pour l'amélioration de la qualité de l'air avec cependant un certain nombre de dérogations que l'on trouve sur le site internet de la ville.

- *Les véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection »* c'est à dire les véhicules de plus de 30 ans.

Une question : Que deviennent les véhicules de plus de 30 ans dont le certificat d'immatriculation ne porte pas la mention « collection » ?

Une suggestion qui simplifiera le contrôle de la maréchaussée et évitera une discrimination entre la CGC et la CG normale, que l'attestation d'assurance (obligatoire) à apposer sur le pare brise, porte la mention A, comme ancienne. C'est simple, facile à mettre en œuvre et surtout efficace.

Quant aux voitures immatriculées avant 1997 et les motos avant 1999, que l'on défini aussi comme youngtimers (future véhicule de collection) ne pensez-vous pas que les restrictions soient un frein aux futurs collectionneurs d'une part et d'autre part comment les habitants du grand Paris ne disposant pas d'un moyen de transport vont-ils faire pour se rendre à leur travail ? Aucune aide financière ne leur est proposée.

Une autre question : combien de véhicules sont concernés ? Sachant par exemple qu'une Citroën 2cv peut-être considérée « ancienne » ou youngtimer en fonction de l'année de mise en circulation. Pourquoi une discrimination à l'aide, entre les parisiens intra muros et ceux qui habitent le Grand Paris ?

Je voudrais simplement rappeler que :

- Nos "anciennes" sont aussi nos emplois,
- Nos "anciennes" sont aussi une force économique
- Nos "anciennes" sont aussi un patrimoine entretenu sans aucune subvention, et un véritable musée gratuit chaque fois qu'elles se rassemblent.
- Nos "anciennes" sont la fierté d'une nation pionnière dans le domaine du déplacement motorisé.

Pendant 10 années j'ai assumé la présidence de l'association Vincennes en Anciennes qui anime 2 fois par an la capitale avec la « Traversée de Paris » en véhicules anciens. C'est un magnifique musée roulant qui enchante les parisiens, les franciliens et tous les touristes présents, C'est un événement parfaitement relayé par les médias.

Aujourd'hui, au nom du collectif « Nos anciennes et youngtimers sur la route de demain » j'organise un défilé dans Paris, le dimanche 5 juin prochain, dont le parcours a été vu avec la Préfecture de Police, pour rappeler que notre musée roulant doit continuer à vivre. C'est une manifestation ludique et bon enfant qui doit permettre de s'interroger sur la réalité économique des nouvelles mesures.

Je me tiens à votre disposition pour réfléchir ensemble à l'amélioration de la qualité de l'air tout en préservant ce qui a fait notre histoire industrielle et la richesse de notre patrimoine roulant.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes respectueux hommages.



Michel ROMANET-PERROUX